

L'Urbanisme envisagé du point de vue de l'ingénieur (1)

par F. CAMPUS,

Professeur à l'Université de Liège.

L'urbanisme n'est pas encore actuellement en Belgique un concept toujours objectif. Le mot prête à confusion et parfois on s'en sert sans savoir ce qu'il signifie.

L'urbanisme concerne-t-il l'ingénieur ?

L'arrêté du Ministre des Travaux publics, pris en exécution de l'arrêté du Régent du 17 août 1945 instituant un Conseil supérieur de l'Urbanisme, désigne 19 ingénieurs comme membres de cette assemblée.

Lors du dernier concours de recrutement d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, parmi les questions posées par un examinateur, professeur d'Université, à l'examen dit de maturité, qui est éliminatoire, figuraient les suivantes : « Vous êtes-vous déjà intéressé à l'urbanisme ? Dans la question de l'urbanisme, à qui doit être attribué le rôle de décision, à l'ingénieur ou à l'architecte ? Pour quelles raisons ? »

On aurait tort d'objecter à ces arguments qu'il s'agit de catégories particulières, les ingénieurs civils des constructions et les ingénieurs-architectes, que l'urbanisme concerne spécialement. Certes, ces professionnels y sont intéressés au premier chef. Mais l'urbanisme est essentiellement collectif et touche à toutes les activités. Il concerne donc aussi, et d'une manière importante, tous les ingénieurs, en raison de l'ampleur de leur activité dans le monde moderne. Remarquons d'ailleurs, du point de

vue professionnel, que les ingénieurs belges ne se sont pas groupés par spécialité mais suivant le principe de l'équivalence des études et des capacités. Une question qui intéresse au premier chef d'importantes fractions d'ingénieurs et qui est d'ordre général ne doit laisser indifférent aucun d'entre eux. Nos collègues français l'ont bien compris et la Société des ingénieurs civils de France, sous l'impulsion de notre membre d'honneur M. Caquot, a marqué un grand intérêt à la question (2).

Dès lors que l'on veut intéresser l'ingénieur à l'urbanisme, la première question qu'il posera, selon sa méthode, sera : « De quoi s'agit-il ? »

L'urbanisme est complexe. Prié par l'Association des Elèves des Ecoles Spéciales, il y a une vingtaine d'années, à faire une conférence d'information sur le génie civil, j'exprimais que ce n'est ni une science ni une technique, mais une branche de l'activité humaine qui a recours à un ensemble de sciences et de techniques et qui de ce fait peut s'appeler un art, dans le même sens que celui de la médecine, par exemple, ou de la conduite de la guerre, puisque cet art subsiste.

L'urbanisme est plus complexe encore que le génie civil, qui y intervient pour une part, primordiale il est vrai. L'urbanisme est donc

(1) Abrégé d'une conférence faite à la Section de Liège de l'A.I.Lg., reproduite dans la *Revue Universelle des Mines*, n° 2 de février 1947.

(2) La Société des Ingénieurs Civils de France a consacré à la question le fascicule de mai et juin 1941 de ses Mémoires sous le titre : « Le rôle de l'Ingénieur dans l'Urbanisme ».

aussi un art, mais pas du tout au sens restrictif que certains voudraient attribuer à ce mot, en se référant essentiellement à ce que l'on est convenu d'appeler les beaux-arts. Ce caractère complexe conditionne précisément la capacité de l'ingénieur à s'occuper d'urbanisme. Car c'est de la révolution industrielle, qui pourrait bien être la première apparence seulement de la révolution scientifique annoncée par Sir Lawrence Bragg, qu'est née la complexité du monde moderne. L'agent actif de cette révolution a été l'ingénieur. Dans tous les domaines, il a découvert la complication et l'a maîtrisée. Les progrès de la technique ont développé les moyens de la science, qui ont fait sauter les cadres des anciennes lois globales simples et mis en évidence une partie de la complication des phénomènes naturels. Encore que les principes scientifiques tendent vers l'unité, en dépit des progrès surprenants faits dans cette voie, les ingénieurs comprennent bien que des tâches toujours plus compliquées les attendent. Ils s'apprentent consciencieusement à y faire face dans toutes les directions.

L'urbanisme n'est certes pas le problème le plus difficile sur lequel l'ingénieur peut exercer ses aptitudes à dominer les complexes. Cependant, il possède un caractère particulier que l'ingénieur a peut-être trop négligé en général : le caractère humain. L'urbanisme, en ce sens, est une manifestation de l'inquiétude du monde moderne, plus essentielle que les besoins particuliers et provisoires de ce que l'on appelle la reconstruction. L'inquiétude a toujours des aspects dangereux. Elle suscite les prophètes, les inspirés, les intuitifs, les pêcheurs en eau trouble et les exploités. Cet aspect de la question risque, malheureusement, de rebuter l'ingénieur, que son éducation trop mathématique tend à rendre surtout cartésien, pas assez pourvu de l'esprit de finesse pascalien, pas assez nourri du pragmatisme de la science expérimentale. Cependant, des progrès certains se produisent dans ce sens par le développement des laboratoires universitaires.

Le résultat concret de l'urbanisme est le plan d'aménagement. C'est ce que signifie entièrement le terme anglais pour urbanisme,

qui est « town-planning ». En cette matière, la langue anglaise, si flexible et pratique, l'emporte considérablement sur la nôtre, qui s'est révélée ici particulièrement démunie, embarrassée, peu propice. Le mot anglais exprime tout d'abord et uniquement le concret : le plan d'aménagement. Cela n'exclut rien de tout le reste, qui est sous-entendu sans être suggéré. Dans cette ère scientifique dont je parlais précédemment, définie par un savant britannique, il va de soi que l'aménagement des villes et des régions ne peut être autrement qu'organisé. Cette organisation est nécessairement scientifique, c'est-à-dire qu'elle englobe les caractères naturels, techniques, esthétiques, juridiques et administratifs, de même d'ailleurs que les facteurs humains, sociaux et politiques, non comme des éléments préconçus, mais bien selon le libre-jeu des réactions naturelles. Si l'on préfère, selon les lois de la nature, qu'il faut respecter pour s'en servir, d'après l'aphorisme célèbre d'un autre grand Britannique, Francis Bacon de Verulam. Cela est-il destiné à améliorer le sort de l'humanité ? Le peuple dont sont sortis Dickens et Florence Nightingale l'espère et le souhaite certes. Il a la pudeur de ne pas l'affirmer et sans doute n'en est-il pas tout à fait sûr. Le principe scientifique de la subordination aux lois de la nature ne le permet pas, après tout.

Le mot français d'urbanisme, au contraire de l'anglais, revêt un caractère cosmique. Il suggère tout d'abord, ou l'on a pris le parti dans l'usage général de considérer qu'il suggère tout d'abord, ce que le mot anglais n'effleure même pas. Il n'a aucun sens restreint, il constitue un pavillon qui couvre toutes les marchandises, selon les opinions, les goûts ou les intérêts. La confusion des notions concernant le sujet, voire même leur ignorance, ne découlent pas peu de ce vocable malencontreux mais désormais consacré.

J'ai fait quelques observations dans la presse quotidienne des derniers mois. On y voit traiter, sous l'enseigne d'urbanisme, de la décoration des jardins et des squares publics (ce qui est de l'horticulture), de la restauration d'une église (ce qui est de l'architecture compliquée d'archéologie), du classement de

certain édifice (ce qui relève de la conservation des monuments et des sites), de l'édification de certains monuments (qui relève de l'art urbain et des arts plastiques), de la suppression des taudis (ce qui relève de la police et de la prévoyance sociale), de la construction de logements provisoires préfabriqués (ce qui relève de la reconstruction des régions sinistrées). De plan d'aménagement, il n'est pas question. Mais une ville ayant des jardins splendides, de belles églises, de beaux monuments, des édifices vénérables bien entretenus et conservés, pas de taudis et pas de sans-logis, n'est pas une ville urbanisée si elle n'a pas un plan d'aménagement. C'est une belle ville, don du passé ou plutôt du labeur, des soins et de la sagesse de générations de citoyens, dignes du plus grand respect et de notre reconnaissance. Nous connaissons tous de ces villes admirables, où a soufflé et où continue à souffler l'esprit, hauts-lieux de civilisation.

Une ville urbanisée, neuve, établie suivant le meilleur plan d'aménagement, pourra n'avoir que des squares médiocres, des monuments sans intérêt, aucun édifice remarquable, des néo-taudis et des sans-logis, n'avoir par ailleurs généralement aucun caractère : elle est cependant urbanisée. Il en est notamment ainsi des camps militaires d'une armée disciplinée. Certains rattachent d'ailleurs l'origine de l'urbanisme à l'organisation des camps militaires et des places fortes. Elle a réellement présidé à la naissance et au développement de nombreuses cités. Il existe des villes qui présentent en elles-mêmes le contraste des deux aspects. Je songe à la grandeur pittoresque de la vieille ville d'Amsterdam, si pleine d'animation et de grands souvenirs, et au même ennui des quartiers nouveaux, si bien urbanisés cependant et certes très confortables et très hygiéniques pour les habitants. Mais comme on y éprouve l'impression de la « machine à habiter » chère à Le Corbusier, en dépit du talent plutôt intimiste et si remarquable des architectes néerlandais, formés à l'École polytechnique de Delft.

Toutes les confusions auxquelles je viens de faire allusion ont du moins trait encore à l'art urbain, à l'aspect urbain ou à la

vie urbaine, que l'on englobe dans la notion cosmique d'urbanisme. On y englobe aussi la reconstruction, comme pendant et après la guerre précédente. Dans notre pays, en effet, l'urbanisme n'a paru intéresser et avoir quelques chances qu'en ces conjonctures difficiles, ce qui est plutôt fâcheux et, du moins, peu correct. La seule connexion, assez restreinte, qui existe entre l'urbanisme et la reconstruction est que, si les destructions ont affecté certains édifices qui constituaient une nuisance à n'importe quel point de vue, il convient, dans leur reconstruction, ou en renonçant à les reconstruire, d'éviter le retour de cette nuisance. Par ailleurs, l'identification de l'urbanisme à la reconstruction constitue un aveu d'impuissance, parce que l'on reconnaît par là que l'on n'a pas eu l'énergie d'apporter à l'aménagement urbain, par les moyens propres et économiques du temps de paix, les corrections que l'on attend des désastres ruineux de la guerre. Une aberration, parce que ce n'est pas la fonction de l'urbanisme de réparer les torts des générations antérieures. La destruction ayant été accidentelle, il n'y a pas de raisons fondamentales que la reconstruction en diffère, sous la réserve des corrections indispensables envisagées ci-dessus. On ne conçoit pas en effet l'urbanisation d'une cité quelconque commençant par sa destruction systématique, idée digne seulement d'un Néron. Aussi est-ce à tort qu'au nom de l'urbanisme on entrave généralement la reconstruction. C'est alors que, pour tromper l'impatience, on suscite l'illusion, celle que grâce à l'urbanisme tout ira beaucoup mieux qu'avant... plus tard. La reconstruction ne doit pas être freinée par l'urbanisme. Pour les régions sinistrées, des plans directeurs sommaires mais rapidement dressés peuvent suffire, en attendant les plans d'aménagement en bonne et due forme, plus longs à établir. Quoi qu'il en soit, il est de fâcheux augure pour notre pays que les velléités nées de la guerre précédente aient fait long feu. Il faut espérer qu'il n'en sera pas de même cette fois-ci.

J'aurai enfin évoqué l'abus maximum du terme d'urbanisme quand j'aurai considéré qu'on attend de lui non seulement le rela-

vement des ruines immobilières, mais peut-être plus encore des ruines morales de la guerre. L'urbanisme est ainsi élevé à la fonction de grand moyen de la « *Reconstruction* », notion encore plus cosmique et métaphysique, qui me ramène irrésistiblement à mon préambule, car elle contient en elle le meilleur et le pire. En tout cas, elle peut prêter à toutes les aventures.

Je ne m'inquiète pas encore tellement de l'aphorisme d'un architecte-urbaniste français : « L'urbanisme sera chrétien ou il ne sera pas ». Cela peut paraître aussi abstrait que possible mais, pour un croyant, cela peut aussi bien avoir un sens très concret, qui ne concerne finalement que certaines modalités d'un plan d'aménagement. On ne peut en dire autant par exemple de l'extrait ci-après d'un article de l'architecte-urbaniste français M. Lods (2), qui est très explicite.

« Je me souviens, un certain soir, en Hollande, m'être promené à Hilversum. Les maisons ont de grandes baies sans persiennes, de sorte qu'à partir du moment où la nuit tombe, on est chez les gens ; si on se met devant une fenêtre très illuminée, on voit des meubles sombres admirablement encaustiqués, des vases en cuivre qui brillent et égayent l'intérieur, une femme correctement vêtue qui vaque à ses affaires. Et puis on voit un monsieur, un ouvrier qui rentre. On se dit : c'est le plombier qui vient faire une réparation. Pas du tout : c'est le propriétaire de la maison qui rentre chez lui. Chez nous, prenez le même monsieur rentrant dans la même maison : il donnerait l'impression d'aller chez son directeur de banque. Il faudrait nous rendre compte que c'est là que nous en sommes et qu'actuellement, au point de vue logement, aucun Suisse, aucun Danois, aucun Scandinave, aucun Allemand, hélas ! ne se contenterait du niveau moyen de l'habitat français ».

Je reconnais volontiers que la Hollande, les Pays Scandinaves, la Suisse, peuvent impressionner le voyageur par leur bien-être général.

Il n'est point nécessaire pour cela d'aller à Hilversum. N'importe quel village néerlandais, nullement moderne, éveille la même impression de propreté. Mais je ne puis m'empêcher de trouver que l'auteur est d'un parti-pris de sévérité à l'égard de son pays et surtout que, dans sa comparaison, il commet une erreur évidente. Les urbanismes hollandais et scandinave sont des phénomènes issus du cadre naturel, conditionnés par la géographie, le climat, la race, l'histoire, les mœurs, l'éducation, l'économie et le niveau de vie. L'architecte français conçoit au contraire l'urbanisme appliqué à son pays comme une réforme des mœurs, de l'éducation et du niveau de vie de ses compatriotes, réforme dont il s'institue l'ordonnateur. Erreur de bonne volonté et généreuse dans ses intentions, mais erreur tout de même et fatale à l'urbanisme. En France comme ailleurs, il s'adaptera au cadre naturel et aux possibilités, sur lesquels il ne réagira qu'à la longue, ou il ne sera pas, ce qui serait précisément déplorable.

L'on voit maintenant se dégager dans les termes l'opposition profonde de deux esprits. Celui de l'urbanisme cosmique, c'est l'esprit ancien, scolastique, selon lequel l'homme croit par la puissance de son intelligence, qui n'est que du verbe, commander à la nature. C'est, selon Sir Lawrence Bragg, l'esprit d'avant l'ère scientifique. Celui du « town-planning » anglais, c'est l'esprit de l'ère scientifique, qui se sert des lois de la nature en y obéissant.

L'ingénieur, je n'en doute pas, ne peut envisager l'urbanisme que dans cet esprit. Dès lors, il possède la formule qui résout le complexe et le rend maître de la situation, celle de l'urbanisme objectif, rationnel, scientifique, qui n'exclut aucun de ses aspects, mais leur accorde à tous leur place naturelle.

Dans cet esprit, je puis proposer de l'urbanisme une définition plus concrète encore. *C'est un cadastre préalable et réglementaire de la propriété foncière et immobilière.*

Réglementaire signifie obligatoire, ayant force de loi. Préalable signifie que l'usage de la propriété foncière ne sera plus libre, mais soumis à des restrictions définies, soit négatives (interdictions par exemple *non ædifi-*

(2) La reconstruction immobilière. — Les Moyens. Mémoires de la Société des Ingénieurs Civils de France, avril-mai 1945.

candi), soit positives (affectations des terrains à certains usages définis, par zonage).

Toutes les activités humaines sont liées à l'usage du sol. Il en est ainsi de celles des ingénieurs. Sous le régime du « town-planning », étendu d'ailleurs à l'aménagement des régions et des pays, l'édification et la transformation des usines, ateliers et chantiers ; l'ouverture des mines et des carrières ; l'établissement des dépôts et des crassiers ; la construction des voies de communication et de transport ; celle des réseaux et des lignes de distributions électriques aériennes, avec leurs poteaux et leurs pylones ; l'édification des bureaux, des dispensaires, des écoles et des cités pour le personnel ; toutes ces activités qui sont essentiellement celles de l'ingénieur et les conditionnent, seront subordonnées à des plans d'aménagement et à des règlements stricts, étroitement définis et contrôlés. Aucun ingénieur pensera-t-il dans ces conditions que l'urbanisme ne le concerne pas ?

Dans l'esprit de l'ère scientifique de Sir Lawrence Bragg, selon la mentalité même de l'ingénieur, qui est celle de l'organisation, cet urbanisme objectif est nécessaire et inéluctable. Il est nécessaire au point de vue des conditions hygiéniques de vie (pollution des cours d'eau et de l'atmosphère), au point de vue de la santé des collections humaines (insolation, aération, climats favorables, milieu calme et paisible des zones d'habitation), au point de vue de la décongestion et de la facilité des transports (zones de circulation spacieuses réservées), au point de vue de l'économie industrielle (emplacements favorables à l'industrie, réduisant les frais de manutention et de transport), etc.

Je comprends bien que cela est susceptible de créer des inquiétudes, surtout d'alarmer du point de vue d'intérêts personnels. L'évolution des sociétés montre que ces considérations ne sont pas de bon conseil. Ce qui importe, ce à quoi les ingénieurs ont le devoir de veiller, c'est que cette organisation soit faite à bon escient, selon des principes corrects, par des personnes compétentes et consciencieuses. Ils se rendront aisément compte qu'ils pourront avoir une confiance particulière

en leurs propres confrères les plus préparés aux tâches de l'urbanisme.

L'intervention de l'ingénieur dans l'urbanisme est indispensable et naturelle ; elle est une garantie pour tous et n'est une menace pour personne. L'ingénieur n'a jamais prononcé d'exclusive à l'égard d'aucun autre professionnel ; il les respecte tous dans le cadre de leur compétence naturelle. En matière d'urbanisme notamment, il sait bien et il proclame qu'il s'agit d'un travail complexe et collectif, qui requiert le concours de nombreux spécialistes : hygiénistes, climatologues, géologues et hydrographes, topographes, ingénieurs des Ponts et Chaussées et des transports, ingénieurs des travaux et des distributions urbains, experts immobiliers, économiques, industriels, agricoles, forestiers, médicaux, éducatifs et sportifs, architectes, esthètes, archéologues, etc.

Le rôle de tous ces collaborateurs n'est pas le même dans l'établissement du plan. Celui de l'ingénieur est vraiment le plus actif. L'établissement du plan d'aménagement est, en effet, nécessairement subordonné à une étude complète et approfondie de toutes les voies de communication et de leurs accessoires ouvrages d'art, gares, croisements, etc. Il en est de même pour les réseaux de distribution et tous les éléments qu'ils impliquent : réservoirs, usines, centrales, etc. Pour l'aménagement des régions, les projets à établir pourront s'étendre à l'aménagement hydraulique de bassins importants : correction de cours d'eau, construction de barrages, de réservoirs, drainages, assèchements, irrigations, etc.

Tous ces projets doivent nécessairement être dressés avant l'établissement du plan d'aménagement ; ils le conditionnent entièrement. Ils nécessitent le plus souvent de longues et importantes études. Ils exigent des levés topographiques précis, des études hydrographiques sérieuses, qui sont longues. A défaut de tous ces éléments, un plan d'aménagement serait pire que son absence.

Toutes ces études, toutes ces activités, qui conditionnent l'établissement du plan d'aménagement, sont propres à l'ingénieur. Celles de la plupart des autres spécialistes intervenant dans les enquêtes et les consultations

préalables à l'établissement du plan d'aménagement se développeront surtout après, dans le cadre de ce plan.

Par exemple, il est évident que l'étude du plan d'aménagement d'une ville n'implique pas l'établissement préalable des plans de tous les immeubles, monuments, jardins, etc. Les règlements généraux et particuliers joints au plan d'aménagement et obligatoires comme lui, fixeront les conditions auxquelles ces édifices devront satisfaire. Il en sera ainsi des zones de recul, des hauteurs admises, du rapport des surfaces bâties aux superficies parcellaires, du minimum de largeur des parcelles, du minimum de hauteur des étages, des dimensions minima des pièces, des surfaces des fenêtres, des installations sanitaires, etc. Eventuellement, en rapport avec les zonages, les types d'immeubles seront imposés, maisons isolées des cités-jardins, immeubles accolés, immeubles élevés. En raison du site ou du voisinage, des matériaux et des tons seront éventuellement prescrits ou interdits. L'élaboration de ces prescriptions concerne naturellement l'ingénieur-architecte, mais on voit comme elle diffère en caractère et en importance de la mission de l'ingénieur. En fait, elle prépare les conditions dans lesquelles les architectes de l'avenir exerceront leur activité dans la ville ou la région urbanisée. Il est évident que ces conditions doivent et peuvent se limiter à ce qui est utile et nécessaire et laisser, pour le surplus, une liberté suffisante aux auteurs de projets d'édifices. Il n'en est pas de même des travaux d'ingénieurs ; ils seront entièrement fixés par le plan d'aménagement ; les projets complets auront donc été dressés au préalable, sous réserve de révision ultérieure du plan.

En ce qui concerne le caractère esthétique du plan, très variable selon les cas, il se rapporte surtout aux sites, s'ils ont du caractère ; au parti que l'on peut en tirer, aux perspectives à ménager, aux ensembles monumentaux et aux espaces éventuels à réserver. L'appréciation préalable en appartiendra à des experts esthétiques, sans distinction de profession. En fin de compte, à ce point de vue si particulier et si délicat, l'enquête publique large et de longue durée est la principale

garantie de la qualité du projet de plan. En outre, il faut que la loi permette la révision du plan car, en ce qui concerne les monuments du moins, l'esthétique ne dépendra pas peu de leur projet définitif, inconnu lors de l'établissement du plan.

Ces dernières observations, en rapport avec le fait que l'architecte semble souvent revendiquer le monopole de l'urbanisme, me ramènent à la question posée au dernier concours de recrutement d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et que je citais en commençant. Je ne voudrais pas éluder la réponse à cette question.

Cependant, pour ne pas m'exposer au reproche d'être orfèvre, je me réfère à un article intéressant, intitulé « L'Urbanisme et l'Urbaniste », publié dans le numéro 12 du 23 décembre 1945 du périodique *La Construction*, organe du Conseil professionnel et de la Confédération de la Construction. Son auteur, qui signe Semper, ne se présente pas comme le porte-parole des ingénieurs, mais bien de l'Industrie de la Construction. Son article a pour objet la critique d'une brochure intitulée « L'Urbanisme et l'Habitation », dont l'auteur est M. Puissant, architecte et professeur à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Bruxelles. Semper indique que M. Puissant veut faire de l'architecte l'urbaniste par excellence, parce qu'il choisit, imagine, prévoit, et qu'il est compositeur, créateur et artiste. Semper continue en remarquant qu'au cours d'une conférence à la Société royale belge des Ingénieurs et Industriels à Bruxelles, M. Puissant a reconnu que l'architecte n'est pas armé pour résoudre l'ensemble des questions techniques qui accompagnent les problèmes d'urbanisation les plus élémentaires. Semper en conclut que « l'urbanisme conduit indubitablement celui qui veut s'y adonner à des études d'une certaine ampleur, où l'art et le bon goût sont loin d'être suffisants et où les connaissances techniques, l'art de l'ingénieur, son esprit de synthèse, la science du sociologue apparaissent nettement comme indispensables et d'une importance primordiale ».

De tout cela je déduis que l'ingénieur peut ne pas avoir de crainte au sujet de son rôle

dans l'urbanisme. Il est à ce point indispensable et primordial que, pourvu qu'il soit accompli avec la conscience et la dignité professionnelles requises, en outre avec les capacités scientifiques et les connaissances qui sont les siennes, il ne peut manquer de le mettre à sa vraie place. L'urbanisme objectif ne peut manquer de mettre chacun à sa vraie place. Quant à l'urbanisme cosmique, il ne répond pas à l'esprit de l'ingénieur, qui s'en tiendra tout naturellement éloigné. C'est pourquoi la compétition, encore davantage l'opposition des deux professions d'ingénieur et d'architecte, dont on a connu des aperçus, sont vaines et nuisibles. Est-ce par hasard que les pays à l'échelle du nôtre cités en exemple pour leur avancement dans l'urbanisme : Scandinavie, Hollande, Suisse, sont ceux où les ingénieurs et les architectes, formés par les mêmes maîtres dans les mêmes écoles polytechniques et habitués à se connaître dès leur jeunesse studieuse, ne voient aucune raison d'opposition entre leurs professions ?

Avant de conclure, je crois utile de dire un mot de l'urbaniste, après avoir tant disserté de l'urbanisme. Ici, ma thèse reçoit un appui important. Le Conseil Supérieur de l'Urbanisme s'intéresse beaucoup au vocable « urbaniste », à tel point qu'il souhaite déjà, paraît-il, en voir protéger légalement le titre et la profession. C'est certes aller vite en besogne et atteler la charrue devant les bœufs. En effet, nous n'avons pas encore de juridiction de l'urbanisme, ni de tradition, ni même, il faut bien le dire, d'équipes suffisantes d'urbanistes. Car enfin, il ne suffit tout de même pas, pour être urbaniste, de le désirer ou d'y trouver intérêt. Quoi qu'il en soit, il faut définir l'urbaniste et la définition proposée n'est point celle de maître ès science ou art de l'urbanisme, ce qui ne voudrait rien dire, mais bien celle d'homme habile à dresser les plans d'aménagement et seul autorisé à le faire. La cause me paraît dès lors entendue en ce qui concerne la définition objective et honnête de l'urbaniste.

Mais je reviens maintenant aux si judicieuses et pénétrantes remarques de Semper relatives aux connaissances et capacités nécessaires à celui qui veut s'adonner à l'urbanisme.

Qui mieux que l'ingénieur civil peut faire état des « études d'une certaine ampleur », de « son esprit de synthèse », sans parler des « connaissances techniques », de « l'art de l'ingénieur » et même de « la science du sociologue ». Je répète ici ce que j'ai affirmé à la Commission de l'Urbanisme de la Fabi, que certaines catégories d'ingénieurs civils sont aptes, par leur préparation universitaire, c'est-à-dire universelle, à remplir les fonctions d'urbaniste sans autre préparation, en s'y spécialisant par l'exercice de cette fonction. Je reconnais volontiers que cette conception très libérale n'est pas compatible avec les tendances actuelles à l'organisation professionnelle, bien que je le regrette.

L'ère scientifique dans laquelle nous sommes indubitablement entrés et qui, selon Sir Lawrence Bragg, trouve sa caractéristique dans l'utilisation des phénomènes naturels conformément à leurs lois, rend inéluctable une organisation scientifique de l'usage du sol, c'est-à-dire de l'habitat, des agglomérations, des régions et même des pays.

C'est là l'objet de l'urbanisme rationnel et objectif, dont le moyen est l'établissement d'un cadastre préalable et réglementaire de tous les biens fonciers et immobiliers.

Le but de cette organisation est complexe, mais est essentiellement de rendre plus tolérable et meilleure la vie dans un monde profondément bouleversé par la révolution industrielle et scientifique, à laquelle l'homme n'est pas encore adapté.

L'organisation aussi est complexe. En premier lieu, selon le principe scientifique, elle doit respecter le cadre naturel et, pour cela, tout d'abord en reconnaître et relever tous les éléments. On n'insistera jamais assez sur le fait que, parmi les caractères naturels à respecter, figurent en tout premier lieu le caractère humain des populations et le caractère naturel des sites. Ensuite, il faudra une juridiction et une administration adéquates et compréhensives, nullement tracassières et paralysantes. L'esthétique sera prise en considération autant que possible dans l'établissement des plans d'aménagement, ce qui sera réalisé le mieux par le respect et la protection des sites et l'adaptation pondérée des édifices aux

sites. La conception monumentale de l'urbanisme est, en règle générale, dangereuse. Elle est basée sur une erreur. Le plan d'aménagement ne peut viser à créer la beauté ; il vise seulement à préserver le beau et à établir l'ordre et l'harmonie, qui permettent la beauté par surcroît. Celle-ci n'est pas un effet de l'urbanisme, mais une création de l'art et des artistes.

L'établissement des plans d'aménagement requiert la collaboration ou les conseils de très nombreuses catégories de professionnels et de spécialistes, parmi lesquels certes des ingénieurs. Il devra se baser sur de très larges consultations et investigations. Son approbation sera subordonnée à une enquête publique générale et de durée suffisante.

Ce travail sera confié à des coordinateurs appelés urbanistes, possédant des connaissances solides et étendues. Certaines catégories

d'ingénieurs civils sont particulièrement aptes à cette fonction. L'Université peut les y préparer plus spécialement par une année d'études complémentaires, sanctionnée par un diplôme complémentaire d'ingénieur urbaniste.

Il est désirable qu'à cette fin un Centre d'urbanisme soit adjoint dans le plus bref délai aux Facultés des sciences appliquées. Ces centres d'Urbanisme contribueront à la diffusion des saines doctrines de l'urbanisme rationnel dans un but éducatif d'intérêt public. Ils pourront contribuer à la longue, si les circonstances y sont favorables, à l'élévation du niveau de vie des populations, comme l'urbanisme pourra favoriser leur bien-être. Pour que cela soit possible, il faudra qu'elles bénéficient des bienfaits de la paix et qu'elles produisent des richesses par leur travail. En définitive, l'urbanisme ne sera ni un maquillage, ni un déguisement, ni un décor ; il fera resplendir le vrai visage du pays.
